

DECISION DU MAIRE 2026/018

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Avenant n°2 pour la
réhabilitation d'un
bâtiment Communal
en Espace de Santé**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Vu les prérogatives de la commune en matière d'aménagement et de développement local pour garantir l'accès aux services publics essentiels,

Vu le constat d'un déficit de professionnels de santé dans la commune et les communes environnantes, constituant un désert médical,

Considérant que l'état actuel du bâtiment situé 4, Place de l'Eglise ne permet pas d'y accueillir suffisamment d'activités médicales ou paramédicales,

Considérant que la réhabilitation de ce bâtiment permettra d'attirer des professionnels de santé et de renforcer l'accès des administrés à des services de soins de proximité,

Considérant l'urgence d'agir face à la situation sanitaire actuelle pour répondre aux besoins croissants de la population,

Considérant la demande du Département d'intégrer les futurs locaux de l'Espace de santé,

Vu la décision n°2025/026 du 20 Mai 2025 attribuant les 5 premiers lots du marché de réhabilitation d'un Bâtiment Communal en Espace de Santé,

Vu la décision n°2025/039 du 27 Juin 2025 attribuant le lot 6 du marché de réhabilitation d'un Bâtiment Communal en Espace de Santé

Madame la Maire décide :

ARTICLE 1 : d'accepter les plus-values des Entreprises :

- Lot 2 : Menuiserie Potier : 47 Route de Diou – 03470 Pierrefitte-sur-Loire pour un montant de **22 237,95 € HT**
- Lot 3 : Friaud SAS - Parc de la Mothe – 03400 Yzeure pour un montant de **9 445,43 € HT**
- Lot 4 : SARL Dagouneau – Rue du Champ Valentin- 71140 Lesme pour un montant de **11 430 € HT**
- Lot 5 : Marion – 41 Avenue de Gaulle – 71140 Bourbon-Lancy pour un montant de **5 419,75 € HT**

ARTICLE 2 : Les plus-values sont dues aux modifications engendrées par la demande du Département d'installer l'antenne de santé Départementale dans les nouveaux locaux de l'Espace Santé.

ARTICLE 3 : Les avenants ont une incidence financière sur le montant du marché.

- Le lot 2 passe ainsi de 107 592,75 € HT à 129 830,70 € HT
- Le lot 3 passe ainsi de 39 594,94 € HT à 49 040,37 € HT
- Le lot 4 passe ainsi de 43 841,55 € HT à 55 271,55 € HT
- Le lot 5 passe ainsi de 110 870,34 € HT à 116 290,09 € HT

ARTICLE 4 : La plus-value totale s'élève ainsi à **48 533,13 € HT soit 58 239,76 € TTC** passant le marché d'un montant total de 404 400,32 € HT à 452 933,45 € HT.

ARTICLE 5 : le présent avenant sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 071-217100478-20260303-2026_018-CC

S²LO

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 3 Mars 2026

Edith GUEUGNEAU

Maire

